

DELIBERATION : 2024-02-29

OBJET : Tarification séjours 2024 – Accueils Collectifs de Mineurs CCAPV

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. GAGLIO Baptiste ; M. DURAND Gilles; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Tarification séjours 2024 – Accueils Collectifs de Mineurs CCAPV

Exposé

Comme chaque année désormais depuis l'été 2021, il est proposé de reconduire cet été une offre de séjours collectifs de mineurs. Ces offres de séjours répondent aux objectifs fixés dans le projet éducatif arrêté par le conseil communautaire.

La proposition 2024 est élaborée sur la base de deux mini-séjours et de deux séjours dans le cadre de démarches inter-centres pour enrichir les rencontres entre les jeunes des différents secteurs du territoire.

Les modalités d'organisation répondront bien évidemment aux exigences fixées par la réglementation des accueils collectifs de mineurs et les protocoles sanitaires en vigueur.

Mini-séjours

Le premier mini-séjour organisé autour de l'accueil de loisirs multi-site Annot / Entrevaux, se déroulerait à Blieux du 29 au 30 avril, soit 2 jours et 1 nuit. Il concernerait un groupe de 12 enfants de 7 à 12 ans, hébergés en demi-pension au refuge de l'observatoire du Mont Chiran. L'encadrement serait assuré sur place par deux animateurs(trices), dont un(e) nommé(e) référent(e), sous la coordination à distance de la directrice de l'ALSH multi-site Annot / Entrevaux.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Total	Intitulé de la recette	Total
Hébergement demi-pension + animation astronomie	966 €	Participations des familles	741 €
Transport	820 €	Prestation de service CAF	144 €
Accompagnateur de montagne	300 €	Prestation de service MSA	4 €
Goûters	32 €	CTG CAF	134 €
		Financement CCAPV (sans charges de personnel)	1 094 €
	2 118 €		2 118 €

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

	QF ≤ 399	399 < QF ≤ 699	699 < QF ≤ 899	899 < QF ≤ 1 299	QF > 1 299
Tarifs séjour	43 €	53 €	62 €	71 €	80 €

Le deuxième mini-séjour organisé autour de l'accueil de loisirs multi-site Saint André les Alpes / Barrême, se déroulerait à Blieux du 11 au 12 juillet, soit 2 jours et 1 nuit. Il concernerait un groupe 10 enfants de 7 à 10 ans, hébergés en demi-pension au gîte d'étape et de séjour « La Chambrette ». L'encadrement serait assuré sur place

par deux animateurs(trices), dont un(e) nommé(e) référent(e), sous la coordination à distance de la directrice de l'ALSH multi-site Saint André les Alpes / Barrême.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Total	Intitulé de la recette	Total
Hébergement demi-pension	637 €	Participations des familles	616 €
Transport	560 €	Prestation de service CAF	120 €
Accompagnateur de montagne + animations (nature, astronomie)	534 €	Prestation de service MSA	4 €
Goûters	28 €	CTG CAF	112 €
		Financement CCAPV (sans charges de personnel)	907 €
	1 759 €		1 759 €

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

	QF ≤ 399	399 < QF ≥ 699	699 < QF ≥ 899	899 < QF ≥ 1 299	QF > 1 299
Tarifs séjour	43 €	52 €	62 €	71 €	80 €

Séjours

Le premier séjour co-organisé autour des accueils de loisirs multi-site Annot / Entrevaux et de l'accueil de loisirs du Haut Verdon se déroulerait à St Vincent les Forts du 29 juillet au 2 août 2024, soit 5 jours et 4 nuits. Il concernerait un groupe de 24 enfants de 7 à 12 ans, hébergés en pension complète dans un centre de vacances et de loisirs se trouvant aux abords du lac de Serre-Ponçon et à proximité du village de St Vincent les Forts. L'encadrement serait assuré sur place par trois animateurs(trices), dont un(e) nommé(e) référent(e), sous la coordination à distance de la directrice de l'ALSH multi-site Annot / Entrevaux.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Total	Intitulé de la recette	Total
Hébergement demi-pension	4 480 €	Participations des familles	5 388 €
Transport	1 300 €	Prestation de service CAF	722 €
Activités	2 500 €	Prestation de service MSA	22 €
Transport activités	700 €	CTG CAF	672 €
		Financement CCAPV (sans charges de personnel)	2 176 €
	8 980 €		8 980 €

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

	QF ≤ 399	399 < QF ≥ 699	699 < QF ≥ 899	899 < QF ≥ 1 299	QF > 1 299
Tarifs séjour	157 €	191 €	225 €	258 €	292 €

Le deuxième séjour co-organisé par l'accueil de loisirs multi-site Saint André les Alpes / Barrême et l'accueil de loisirs associatif de l'AEP Le Roc se déroulerait dans la vallée de l'Ubaye du 30 juillet au 2 août 2024, soit 4 jours et 3 nuits. Il concernerait un groupe de 10 jeunes de 10 à 13 ans pour chaque ALSH. Les enfants seraient hébergés dans un camping qui reste à définir. Un temps de rencontre préalable, entre les jeunes des deux accueils de loisirs, serait organisé le 29 juillet. L'encadrement du groupe sous la responsabilité de l'accueil de loisirs multi-site Saint André les Alpes / Barrême, serait assuré sur place par deux animateurs(trices), dont un(e) nommé(e) référent(e), sous la coordination à distance de la directrice de l'ALSH multi-site Saint André les Alpes / Barrême.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Total	Intitulé de la recette	Total
Hébergement	336 €	Participations des familles	1 486 €
Transport	680,00 €	Prestation de service CAF	288,67 €
Activité 1*	500,00 €	Prestation de service MSA	8,93 €
Activité 2*	420,00 €	CTG CAF	268,80 €
Repas*	540,00 €	Financement CCAPV	424,00 €
	2 476,00 €		2 476,00 €

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

	QF ≤ 399	399 < QF ≤ 699	699 < QF ≤ 899	899 < QF ≤ 1 299	QF > 1 299
Tarifs séjour	114 €	137 €	161 €	185 €	209 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** la tarification ci-avant exposée des 2 mini séjours et des 2 séjours d'accueil collectifs de mineurs,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 09 avril 2024
 Le Président,